

rejeté

SÉNAT

le 6 juin 1963.

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1962-1963

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

pour 1963

*portant maintien de la stabilité économique
et financière*

REJETÉ PAR LE SÉNAT

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 6 juin 1963.

Le Président,

Signé : Marie-Hélène CARDOT.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2^e législ.) : 240, 290, 292 et in-8° 27.

Sénat : 104, 106 et 107 (1962-1963).
